

Question écrite remise à l'oral de Caroline Cassart, Députée,
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
**Bilan des plans MAYA et état des lieux du dépérissement
des abeilles**

Madame la Ministre,

Un tiers de l'alimentation humaine et trois quarts des cultures dépendent de la pollinisation par les insectes. Partant de ce constat, la disparition des abeilles ces dernières années est très inquiétante, poussant vos prédécesseurs à lancer il y a près de 10 ans, le Plan Maya, un plan qui a pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes butineurs en Wallonie.

A l'heure actuelle, la quasi-totalité des communes wallonnes est entrée dans ce plan, bénéficiant de moyens pour soutenir l'activité apicole sur son territoire, maintenir et/ou restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs mais également sensibiliser les citoyens à la problématique des insectes butineurs.

Pourriez-vous m'informer des principales mesures qui ont été prises par les communes dans ce but ? Sait-on chiffrer le nombre de prés fleuris, de haies et de vergers qui ont été plantés depuis 2011 ? Peut-on déjà mesurer l'impact de ces actions sur la population des abeilles en Région wallonne ? Une étude a-t-elle été faite dans ce sens ? De nouvelles actions sont-elles prévues dans les prochaines années par votre administration ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Depuis son lancement en 2011, 216 communes et trois provinces ont choisi d'adhérer au Plan Maya. Ces communes et provinces s'engagent à maintenir et/ou à restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs.

La première mesure consiste en la plantation de végétaux mellifères (haies, arbres d'alignement, arbres fruitiers), ou le semis de prairies ou pelouses fleuries. Pour ce faire, les communes et les provinces « Maya » peuvent prétendre à un subside annuel de maximum 2 500 euros. Les projets de plantation sont obligatoires les trois premières années et deviennent facultatifs à partir de la 4^e année.

De surcroît, les communes et provinces Maya s'engagent à mettre en œuvre différentes mesures favorables aux insectes pollinisateurs :

- incorporation dans les fleurissements d'un minimum de 20 % de fleurs mellifères ;
- mise en place d'un plan de désherbage en utilisant des méthodes alternatives aux pesticides ;
- mise en œuvre du fauchage tardif ;
- sensibilisation des citoyens à la problématique des butineurs : rédaction d'un minimum de deux articles par an adaptés aux enfants et aux adultes, organisation d'activités telles que conférences, visites de ruchers, projections de films, expositions ...

En outre, elles doivent mettre en œuvre annuellement au moins une mesure choisie parmi les mesures suivantes :

- établissement d'un plan de gestion différenciée, qui consiste en une approche raisonnée de la gestion des espaces verts, qui favorise la biodiversité et permet de respecter l'interdiction d'utilisation des pesticides sur les espaces publics ;
- formation du personnel communal à la gestion différenciée, à la reconnaissance des pollinisateurs, à la biodiversité urbaine, et cetera ;
- établissement d'un inventaire des cimetières communaux auxquels est appliqué un plan de gestion différenciée ;
- renforcement de la sensibilisation des citoyens via différents outils de sensibilisation : panneaux didactiques, hôtels à abeilles ... et inventaire de ces outils ;
- création d'un « village de l'abeille » incluant le gîte et le couvert, sur lequel sera placé un panneau didactique expliquant la démarche ;
- mise en œuvre d'une zone de fauchage tardif avec exportation afin de maintenir un sol pauvre de façon à éviter l'implantation d'espèces dites nitrophiles telles que les orties, les ronces, et certaines espèces de chardons.

Entre 2011 et 2018, le Plan Maya a ainsi permis d'implanter :

- 11 766 ares de prairies fleuries ;
- 9 896 arbres fruitiers ;
- 18 963 arbres d'alignement ;
- 335 490 plants de haies ou massifs.

Aucune étude n'a été réalisée pour mesurer spécifiquement l'impact des mesures du Plan Maya, sachant qu'il est très périlleux de réaliser une telle étude dans la mesure où l'impact

de ces mesures se combine à celui d'autres actions aux effets tantôt bénéfiques, tantôt négatifs, sans qu'il soit possible d'individualiser le rôle de chacune d'elles.

Le suivi des populations d'abeilles mellifères indique que le nombre de ruches est à la baisse : 36 045 ruches en 2016, 30 046 ruches en 2017 et 25 916 ruches en 2018. Quant aux abeilles sauvages, le déclin de leurs populations se poursuit et malheureusement de nombreuses abeilles sauvages sont menacées.

Différents facteurs sont en cause : l'utilisation des pesticides, la diminution des ressources, la dégradation des habitats, la présence de parasites ou prédateurs invasifs (l'acarien varroa et le frelon asiatique) et le changement climatique.

Durant les prochaines années, je souhaite poursuivre le soutien aux communes pour des mesures favorables à la biodiversité et notamment aux pollinisateurs. Cependant, j'envisage une rationalisation des outils existants dans le but de concentrer les moyens vers les mesures a priori les plus pertinentes, parmi lesquelles la plantation des haies indigènes. Je compte en effet sur la participation des pouvoirs publics locaux pour atteindre l'objectif fixé par la DPR de plantation de 4 000 kilomètres de haies et/ou 1 million d'arbres.